

**Compte rendu  
du conseil municipal  
du 24 Septembre 2012**

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRÉ, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Dominique LESPARRÉ Maire, Christian OURMIERES, Nessrine MENHAOUARA, Pierre BORDAS, Florelle PRIO, Gérard CARON, Consuelo FERNANDEZ, Patricia JAOUEN, Philippe CLOTEAUX, Farid BERKANE, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jackie CHERIN, Martine COURBEZ, Marie-Christine PASQUET-GRELET, Marie-Lucile FAYE, Jocelyne CHASSAING, Patrick BREUNEVAL, Martin LOLO, Raymond AYIVI, Catherine PINARD, Corinne CAPPELLI, Marie FERRATY, Alain KABULO, Marjorie NOËL, Malik BENIDIR, Olivier REGIS (parti au dossier 25), Arnaud GIBERT (arrivé au dossier 2), Lionel HOUSSAYE, Khalid EL FARA, François MOTAY, Françoise SALVAIRE, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Ngwette ayant donné pouvoir à M. Cloteaux  
M. Brouksy ayant donné pouvoir à Mme Noël  
Mme Rigaut ayant donné pouvoir à M. Régis  
Mme Gars ayant donné pouvoir à Mme Jaouen

Absent :

M. Legrand

La secrétaire de séance :

Mme Noël

**Dossier 1 - Approbation du procès verbal de la séance du 27 juin 2012**

**Sur le rapport de M Le Maire,**

M Régis indique qu'il ne souhaite pas approuver le compte-rendu du dernier conseil, ses vœux ayant été mis à l'ordre du jour mais n'ayant pas été votés par le conseil.

**Aussi, le conseil municipal approuve, à la majorité (MM Régis, Bénidir et Mme Rigaut par pouvoir votant contre), le compte rendu de sa séance du 27 juin dernier.**

**Dossier 2 - Budget supplémentaire 2012 et affectation du résultat 2011**

**Sur le rapport de M Ourmières,**

Le Budget Supplémentaire 2012 est un acte d'ajustement et de reports. Il reprend les résultats de l'exercice précédent et rectifie à la marge les inscriptions déjà opérées ; il apporte certains compléments de crédits prévus pour la plupart dans le cadre de la discussion menée lors de l'élaboration du budget primitif ou issues de la concertation avec les Bezonnais.

Peuvent être soulignés :

En recettes :

- **Fiscalité et Dotations :**
  - les importantes dépenses d'équipement réalisées en 2011 permettent **d'améliorer de**

**près de 210 000 € la dotation inscrite au titre du Fonds de Compensation de la TVA**, portant cette enveloppe à un total de 859 760 €.

- **Le produit de la fiscalité directe et des dotations de compensation est augmenté de 194 959 €** ; ce qui traduit la vitalité de la commune.
- **Subventions départementales : - 260 000 €**. Suite au retrait du Conseil Général de la Politique de la Ville, le Budget Supplémentaire doit constater une baisse de 140 000 € de recettes. La baisse des financements des structures de la petite enfance s'élève elle à près de 120 000 € (baisse du taux de financement et modification du mode de calcul).

En dépenses :

- **Fiscalité et dotations** : suite à la Loi de Finances initiale 2012, le territoire d'Argenteuil Bezons se retrouve contributeur au nouveau **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** ! La ville doit y contribuer cette année pour 50 000 € et devrait voir, en l'absence de réforme quant au mode d'évaluation des ressources, ce montant doubler pour 2013.
- **Cœur de Ville** : une première tranche de participation à la réalisation des équipements du Cœur de Ville doit être versée à l'aménageur.
- **Marché Couvert** : une enveloppe est provisionnée pour permettre sa rénovation
- **Salle Polyvalente du Val** : en vue de sa réalisation en 2014, le projet architectural devra être défini ; les études sont évaluées à 50 000 €
- **Renforcement des crédits affectés à l'hygiène, à la sécurité et aux grosses réparations des équipements municipaux**
- Dans le cadre de la **Rénovation Urbaine des Bords de Seine**, la ville cofinance la réalisation de la **Résidence Henri Grouès (AB Habitat)**, aujourd'hui livrée.
- ANRU Bords de Seine : **le Centre Social, la Crèche familiale et la Halte Garderie du Colombier seront hébergés dans des locaux provisoires** dont le coût pour 2012 est estimé à 95 000 €.
- **Provision liquidation de la SEM Rives de Seine Développement** : Dans l'attente d'équilibrer cette opération par la cession des terrains issus de cette liquidation et récupérés après moult interventions, il est proposé d'abonder de 70 000 € la provision ainsi constituée.
- **Action Sociale – Subvention au CCAS** : les besoins croissants de la population amènent le CCAS à devoir accorder de plus en plus d'aides sociales. Afin d'y parvenir, la ville attribuera au CCAS une subvention d'équilibre complémentaire de 50 000 €.

Les opérations dépenses / recettes :

- **Crèche Collective et Centre Social du Colombier** : en prévision de la signature des actes d'acquisition des équipements à réaliser, une première tranche de 10% du coût des équipements est inscrite au BS (460 460 €), ainsi que les subventions ANRU, Région, Département et CAF correspondantes (222 171 €)
- **Gymnase Pierre de Coubertin** : une première tranche de crédits est prévue pour sa réhabilitation
- **Centre de Santé Municipal** : suite à l'obtention des subventions sollicités auprès de la Région (100 000 €) et de l'Etat dans le cadre de la Politique de la Ville (33 950 €), les travaux de rénovation du Centre de Santé vont pouvoir être réalisés sur la fin de l'exercice, pour un peu plus de 300 000 € (y compris modernisation du matériel médical). Les travaux

d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite inclus dans cette opération seront aussi financés par le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique, reconnaissance de la qualité du dossier présenté.

- **Aire d'accueil des gens du Voyage** : les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage touchent à leur fin. Les crédits nécessaires à sa gestion et à l'accompagnement de ce public sont proposés à ce budget et devraient s'équilibrer par les subventions départementales et la redevance versée par les usagers.
- **L'autofinancement est amélioré de plus de 1 973 314 €**

### **Le Conseil Municipal**

**Approuve, à la majorité (MM Régis, Bénidir et Mme Rigaut par pouvoir votant contre), le Budget Supplémentaire de la Ville qui s'équilibre ainsi qu'il suit :**

- investissement : 10 135 791,87 €
- Fonctionnement : 3 343 007,58 €

**et les subventions et participations annexées au présent budget et à en autorise le versement.**

**Décide à la majorité (MM Régis, Bénidir et Mme Rigaut par pouvoir votant contre), d'affecter le résultat 2011 d'un montant de 7 183 065,43 € ainsi qu'il suit :**

- en investissement: 3 714 122,46 € (ceci pour couvrir le besoin de financement constaté au compte administratif, reports d'investissement compris)
- en fonctionnement : 3 468 942,97 €

### **Dossier 3 - Avis sur le projet de Plan de déplacement urbain de la région Ile de France**

#### **Sur le rapport de M le Maire,**

Par délibération du 16 février dernier, le conseil régional a approuvé, sur proposition du Syndicat des transports d'Ile-de-France, le plan de déplacement urbain de la région Ile de France. En application des textes, ce dernier est transmis aux personnes publiques concernées pour avis.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, émet, en commun avec la Communauté d'agglomération et la ville d'Argenteuil, l'avis suivant :**

- Demande que le financement du tronçon Ouest de la Tangentielle Nord soit priorisé dans les choix d'investissement concernant à très court terme la poursuite des études projet et en suivant la réalisation de l'infrastructure afin de garantir sa livraison dans les délais impartis.
- Demande l'identification de la gare du Pont de Bezons comme étant un pôle multimodal (terminus provisoire du Tram T2, et point de desserte bus) afin d'y garantir une qualité de service aux usagers satisfaisante.
- Demande à ce que les itinéraires préférentiels d'aménagement en site propre, et notamment ceux dans le prolongement du T2 vers les autres pôles de transports, soient identifiés comme prioritaires par les partenaires pour que l'Agglomération puisse réaliser, dans les meilleurs délais, les aménagements de voirie nécessaires et garantir ainsi une vitesse commerciale du réseau de bus attractive pour les habitants et usagers du territoire.
- Souhaite que le PDUIF permette de renforcer le partenariat avec le Département et la Région pour engager la transformation de la voie rapide (RD311) en boulevard

métropolitain intégrant la réalisation d'un aménagement de site propre et mettre-en-oeuvre un site propre sur la RD 392.

- Souhaite que la démarche engagée pour la définition d'une offre TZEN permettant de renforcer le niveau d'offre bus et d'atteindre les objectifs du PDUIF à horizon 2020, puisse permettre que des investissements en site propre soient engagés à très court-terme en anticipation d'une mise en service à moyen terme.
- Souhaite que les liaisons piétons cycles structurantes en berge de Seine et depuis les Buttes du Parisis en modes actifs (piéton, vélo) soient identifiées par le PDUIF.
- Souhaite le maintien du niveau d'offre sur la ligne J, et à moyen-terme l'évolution du niveau de service pour répondre aux besoins nouveaux générés par l'arrivée du réseau de transport du Grand Paris.
- Demande la suppression de la classification en site logistique non mutable des emprises ferroviaires d'Argenteuil, afin de ne pas obérer les perspectives de valorisation et d'intensification urbaine portée par le territoire et ses partenaires Etat, Région, Département.

#### **Dossier 4 – ANRU Bords de Seine – Conventions de subventionnement entre la ville, l'ANRU et les promoteurs Appolonia et Arcade pour la construction de logements en accession sociale**

##### **Sur le rapport de Mme Prio,**

Le projet de rénovation urbaine des Bords de Seine vise notamment à favoriser la diversification des programmes de construction de logements dans un souci de mixité sociale. Ainsi 89 logements en accession aidée doivent être réalisés.

Pour favoriser cette dynamique et la perspective de parcours résidentiels pour les habitants du quartier, l'ANRU accorde des subventions aux maîtres d'ouvrages réalisant des opérations d'accession à la propriété. L'octroi de ces aides est soumis à la signature d'une **convention spécifique** liant le maître d'ouvrage de l'opération (le promoteur), la Ville (porteuse du projet de rénovation urbaine) et l'ANRU. La subvention de l'Agence doit être répercutée sur le prix de vente par rapport au prix de revient de l'opération.

Deux opérations sur la ville sont éligibles à ce dispositif :

- une opération de 52 logements en accession sociale localisée au 58 route de Pontoise sera réalisée par la société SCCV Bezons Branchard 6.1 (société assistée par Arcade Promotion), pour laquelle le conseil municipal a approuvé une convention de PUP le 15 février dernier;
- une opération d'accession à la propriété de 66 logements, dont trois en accession sociale, sera réalisée le long de la rue Camille Desmoulins par la SCI Bezons les Rives de Seine, pour laquelle le conseil municipal a approuvé une convention de PUP le 14 décembre 2011

**Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les deux conventions qui permettront l'octroi par l'Agence de rénovation urbaine des subventions forfaitaires prévues et autorise M le Maire à les signer.**

#### **Dossier 5 - Nouveaux locaux du centre social le Colombier – Demande de subvention auprès de la CAF**

##### **Sur le rapport de Mme Prio,**

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine des bords de Seine, le centre social Le Colombier doit emménager dans un nouvel immeuble construit rue C.Desmoulins, où sera par ailleurs aussi implanté le futur équipement petite enfance et des logements en accession. Il est prévu que la commune acquière ces locaux pour un montant de 836 300 € HT. Les interventions de la commune notamment, ont amené la CAF du Val d'Oise à remettre en place une enveloppe de financement pour les projets de rénovation ou construction de Centres Sociaux. **Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des nouveaux locaux du Centre social Le Colombier pour un montant de 836 300€ HT, sollicite l'aide la plus large possible de la Caisse d'Allocation Familiales du Val d'Oise pour l'acquisition d'un Centre Social dans le quartier des Bords de Seine et autorise le Maire à intervenir dans tous les actes à passer dans ce cadre.**

#### **Dossier 6 – Etude de faisabilité pour l'installation d'un système de vidéoprotection - Demande de subvention auprès de l'Etat**

**Sur le rapport de M Caron,**

L'importante rénovation du quartier des Bords de Seine conjuguée à l'arrivée prochaine du tramway et la mise en place d'un réseau de bus de rabattement vont amener une forte fréquentation de ces espaces.

Ces éléments ont conduit la préfecture, suite à une étude de sûreté et sécurité publique menée en 2011 sur ce périmètre, à demander la mise en place sur ce secteur d'un système de vidéoprotection pour assurer la sécurité des biens et des personnes en complément de celui que la RATP installera sur les quais.

**Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'installation d'un système de video-protection dans la zone de la Tête de Pont**

L'Etat, au travers d'un fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), étant susceptible de financer cette étude de faisabilité à hauteur de 50% HT de son coût, dans la limite d'un plafond de 15 000 euros, **le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite la subvention la plus large possible auprès de l'Etat pour la réalisation de cette étude et autorise M le Maire à signer tout document afférant.**

#### **Dossier 7 - ANRU Bords de Seine – Convention entre la Ville et la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la mission ANRU**

**Sur le rapport de Mme Prio,**

Dans le cadre de l'opération ANRU des Bords de Seine, il est nécessaire de disposer d'une ingénierie afin d'assurer la bonne mise en œuvre du projet global. Conformément au plan de financement annexé à la convention ANRU signée le 14 février 2008, la Caisse des Dépôts et Consignations subventionne les missions relevant de ce poste. **Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite donc les subventions au titre de la mission « équipe projet ville »: (246 679€), de la mission « architecte conseil - études préalables et expertises» (51 689€) et de la mission « OPC urbain » (146 391 €), approuve les conventions de financement entre la Ville et la Caisse des dépôts et consignations qui permettront leur versement et autorise le Maire à les signer ainsi que tous documents y afférent.**

#### **Dossier 8 – Déclassement du domaine public communal et cession de parcelles à l'Aménageur Sequano**

**Sur le rapport de Mme Prio,**

Le quartier des Bords de Seine fait l'objet d'une vaste opération d'aménagement, qui nécessite un certain nombre de restructurations foncières. Pour la bonne réalisation des opérations prévues par la concession et compte tenu de l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique menée du 18 juin au 2 juillet, **le conseil municipal constate la désaffectation et approuve, à l'unanimité, le déclassement des parcelles du domaine public correspondant aux emprises de l'ancienne Gare routière Carasso et de l'ancien débouché de la rue Marcel Langlois sur la RD308. En outre, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la vente de ces parcelles à Sequano à l'euro symbolique conformément au bilan de l'opération, étant entendu que la ville avait récupéré ces terrains elle-même gratuitement du Conseil Général et autorise le Maire à signer tout acte y afférant .**

#### **Dossier 9 – Garantie d'emprunt à l'office AB-Habitat pour la construction de 29 logements au 15 rue Villeneuve**

##### **Sur le rapport de Mme Prio,**

L'office AB-habitat prévoit la construction de 29 logements collectifs sociaux rue Villeneuve dans le cadre de la reconstitution de l'offre dans le programme ANRU Bords de Seine. Le financement de cette opération nécessite le recours à différents emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant total de 3 527 211 €, pour lesquels la garantie communale est sollicitée. En contrepartie, la ville aura 20% de logements en contingent de réservation.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie à cette opération et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement et de réservation de logements y afférent.**

#### **Dossier 10 – Ile Fleurie – Convention entre la ville et le Conseil Général pour la rétrocession des biens sans maîtres**

##### **Sur le rapport de M le Maire,**

De très longue date la Municipalité s'est mobilisée pour préserver l'ILE FLEURIE, rare espace sauvage de la région parisienne, qui ne manquait pas de susciter des convoitises. En 1992, son classement en Espace Nature Sensible fut obtenu du département. Cependant, celui-ci se désengageait en transférant sur l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France le soin d'acquérir les terrains. Durant cette longue période, la situation de l'Ile s'est dégradée, faute d'entretien et du fait d'interventions intempestives notamment de VNF à qui elle a servi de stockage.

En 2009 la ville a obtenu du département la relance des études d'aménagement ; finalisées en 2011. Le 7 mai 2010, le conseil général classait à nouveau l'Ile en Espace Naturel Sensible Départemental et instaurait le 19 mars 2012 une zone de préemption.

Les études ont permis de définir les objectifs à poursuivre et les actions à mener permettant la conservation de cet espace naturel sensible (*diminution des espèces de végétaux invasifs pour préserver les espèces originelles, lutte contre le développement trop important de la végétation au détriment de milieux ouverts variés, amélioration de l'état des berges, conforter l'édifice historique*). La mise en œuvre d'un tel projet suppose avant tout la maîtrise du foncier par le Conseil Général.

Or, la partie de l'Ile Fleurie située sur le département du Val D'oise est entièrement privée. Beaucoup de ces parcelles sont en réalité abandonnées ou sans réel propriétaire. La commune sur laquelle se situent ces parcelles est dans ce cas la seule compétente pour mener la procédure permettant d'en acquérir la propriété.

**C'est dans ce cadre que le conseil municipal à la majorité des votes exprimés (MM Régis, Bénidir et Mme Rigaut par pouvoir s'abstenant), décide d'approuver une convention avec le conseil général qui prévoit une aide financière et technique pour mener à bien la procédure**

**d'acquisition des propriétés sans maîtres ainsi que la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles ainsi acquises par la commune de Bezons au Conseil Général pour lui permettre de poursuivre le projet d'aménagement de l'île et autorise M. le Maire à la signer ainsi que tous documents afférents.**

**Dossier 11 – Aire d'accueil des gens du voyage – Demande de l'attribution par l'Etat de l'allocation temporaire de logement, approbation du règlement intérieur et fixation des droits acquittés par les usagers**

**Sur le rapport de M le Maire,**

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage impose aux collectivités de plus de 5 000 habitants la création d'aires d'accueil des gens du voyage. Le conseil municipal a donc engagé l'aménagement du terrain sis rue Daubigny en aire d'accueil des gens du voyage, qui va être mise en service durant le dernier trimestre de cette année.

Il s'agit dorénavant d'en organiser la gestion courante et de mettre en oeuvre le volet social de ce projet, visant à intégrer la population y séjournant dans la vie collective (en garantissant l'accès à l'école, à la citoyenneté et à la santé). **Pour ce faire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de règlement intérieur qui lui est soumis, fixe la redevance acquittée par les usagers en contrepartie de l'occupation du domaine public à 3,5 euros par emplacement et par jour, dit que les charges d'eau et d'électricité seront acquittées par les usagers au prix du m<sup>3</sup> et du KWH en fonction des consommations constatées aux compteurs et fixe une caution versée par les usagers lors de leur admission d'un montant de 200€**

Pour financer la gestion de l'aire, la ville peut bénéficier d'une aide versée par l'Etat, l'allocation temporaire de logement, créée spécifiquement pour financer la gestion des aires par les communes. **Afin de pouvoir en bénéficier, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de l'Etat la signature d'une convention.**

**Dossier 12 - Bilan 2011 d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (D. S. U.) et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF)**

**Sur le rapport de M Ourmières,**

La loi n° 91- 429 du 13 mai 1991 a institué deux dotations, le fonds de solidarité des communes de la région ile de France (FSRIF) et la dotation de solidarité urbaine (DSU), susceptibles d'être attribuées aux communes rencontrant d'importants problèmes sociaux, leur faisant supporter des charges élevées et dont les ressources propres sont insuffisantes. Le Maire d'une commune bénéficiaire se doit de rendre compte de l'utilisation de ces crédits, qui doivent être utilisés pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans la ville.

En 2011, la ville de Bezons a perçu 1 474 043 euros au titre de la D. S. U, la Dotation urbaine de Solidarité et 981 940 euros du FSRIF, le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France.

**Les actions financées par ces dotations concernent :**

- **La politique de la ville** : le Contrat urbain de cohésion sociale à l'échelle intercommunale (C.U.C.S) ; les projets de rénovation urbaine du quartier des Bords de seine et du quartier de l'Agriculture ; les Gestions Urbaines de Proximité du Colombier et de l'Agriculture ; les dispositifs en faveur de la réussite scolaire
- **Les actions d'équipements** : les actions concernant les déplacements , l'environnement et le cadre de vie, l'amélioration des équipements publics de proximité (écoles et équipements sportifs)

- **La lutte contre les exclusions** : les actions de lutte contre l'échec scolaire et notamment la mise en place du Projet de Réussite Educative et des Ateliers d'accompagnement à la scolarité
- **L'action sociale** : avec la politique du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'action municipale en direction des anciens
- **La politique de prévention / sécurité** : le service de surveillance de la voie publique ; la Mission prévention - sécurité ; l'accueil des habitants et l'accès au droit à la Maison de la Citoyenneté
- **L'action culturelle** : le théâtre ; les projets en faveur du développement des arts plastiques ou de la lecture
- **Les activités sportives et de loisirs** : Anima'sport ; les stages sportifs adolescents ; la Semaine sportive scolaire ; le forum des sports
- **Les actions spécifiques en direction de la jeunesse** : l'espace Jeunes ; les PASS et séjours vacances ; les droits et les devoirs au travers des contrats vacances ; la prévention santé ; la fête de la jeunesse
- **La vie des quartiers** : les fêtes de quartiers ; la Foire de Bezons ; le soutien aux associations ; l'action des Centres sociaux

**Le conseil municipal prend acte du bilan d'utilisation et du bilan financier du FSRIF et la DSU pour 2011.**

### **Dossier 13 - Conventions de financement entre la ville et les bailleurs pour des actions des centres sociaux municipaux**

**Sur le rapport de Mme Jaouen,**

La paupérisation et la précarisation de certains locataires bezonnais s'accroissent chaque année un peu plus. Nombre d'entre eux ne partent pas en vacances, d'autres vivent dans l'isolement et doivent faire face à des difficultés socio-économiques. Dans ce contexte très difficile, la ville porte une attention particulière au maintien du lien social. Les bailleurs sociaux, dans le cadre des projets ANRU, soutiennent financièrement des actions de proximité à visée sociale organisées par les centres sociaux de la ville, en échange d'une exonération de la taxe foncière bâtie que l'Etat leur accorde.

En 2012, le centre social Doineau et le centre social le Colombier ont organisé de nombreuses sorties familiales, des pauses cafés, des animations conviviales. Des actions similaires sont menées depuis 2009 et rencontrent chaque année une forte participation.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de quatre conventions de financement, avec Logirep et AB Habitat pour le centre social Doineau et avec AB habitat et L'immobilière Moulin vert pour le centre social Le colombier, afin de formaliser leur participation financière.** Le montant des recettes attendues par la commune est, pour le centre social Doineau, de 2200€ pour AB Habitat et de 4100€ pour Logirep, et, pour le centre social le Colombier de 3000€ pour AB Habitat et de 600€ pour L'immobilière Moulin Vert.

### **Dossier 14 – Garantie d'emprunt à l'office AB-habitat pour l'acquisition d'un terrain rue des Vallées**

**Sur le rapport de M Bordas,**

Suite à la réalisation du CLM Jacques Tati, le Conseil Municipal par délibération du 9 novembre 2011, a approuvé la vente de l'ancien terrain du CLM les Chênes, rue des Vallées, à l'Office AB-habitat en vue de la réalisation de 22 logements sociaux. Le financement de cette acquisition nécessite le recours à un emprunt GAÏA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 507 000€, pour lequel la garantie communale est sollicitée. **Aussi, le conseil municipal, à la majorité (MM Gibert et Houssaye votant contre), décide d'accorder sa garantie à cette opération et autorise M le Maire à signer tous documents y afférant.**

#### **Dossier 15 - Liquidation de la SEM Rives de Seine développement – modification de la provision**

##### **Sur le rapport de M le Maire,**

En 2002, la SEM Rives de Seine Développement (RSD – ex Semarg) a fait l'objet d'une dissolution brutale à l'initiative de la Municipalité d'Argenteuil. La ville avait alors en cours de recouvrement un titre de recettes à l'encontre de la SEM à hauteur de 1 332 861,76 €.

A ce jour et après 10 longues années, les opérations de liquidation sont enfin terminées et ont donné lieu à un avis de recouvrement de 409 133 euros. Or, la commune, ne faisant pas partie des créanciers prioritaires selon la loi, risque de ne pas recouvrer cette somme. Aussi, par délibération du 14 décembre dernier, le conseil municipal a ainsi commencé à constituer une provision.

**Afin d'équilibrer pleinement l'opération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'abonder cette provision pour dépréciation des actifs circulants de 70 000 €, portant ainsi son montant à 170 000€ et dit que cette provision pourra faire l'objet d'une reprise sur provision ou d'un ajustement de son montant par nouvelle délibération du Conseil Municipal.**

#### **Dossier 16 – Demande de subvention à l'Agence Régionale de santé – Actions Prévention Promotion de la santé 2012**

##### **Sur le rapport de Mme Prio,**

La ville de Bezons développe des actions de prévention et de promotion de la santé chaque année plus conséquentes. Celles ci sont financées par l'Agence régionale de santé (ARS) en fonction des thématiques prioritaires citées dans le plan stratégique régional de santé.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite, auprès de l'ARS, pour le financement de ses actions de prévention et de promotion de la santé 2012, une subvention à hauteur de 15 900 euros répartie de la façon suivante :**

- Préparation au bon vieillissement après la cessation d'activité- Se mobiliser pour le 3ème âge. (3500 euros)
- Santé globale des jeunes : promouvoir les comportements favorables à la santé (5500 euros)
- Manger Bouger. (3300 euros)
- Promouvoir les comportements favorables à la santé sur les lieux de travail (3600 euros)

**et autorise M le Maire à signer les actes afférents.**

#### **Dossier 17 – Motion pour le maintien du service radiothérapie à l'Hôpital Victor Dupouy d'Argenteuil**

**Sur le rapport de Mme Prio, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la motion suivante :**

« A la veille des vacances d'été, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a décidé la fermeture du service de radiothérapie de l'hôpital d'Argenteuil à compter du 28 février 2013.

Une décision prise suite à un recours déposé par la société privée " Thérap'X Paris Nord " qui exploite le centre de radiothérapie de Sarcelles, celui de la clinique Hartman à Neuilly et le centre de médecine nucléaire d'Eaubonne.

Rayer d'un trait de plume un service médical d'excellence répondant aux besoins d'un bassin de population de plusieurs centaines de milliers d'habitants est pour le moins déconcertant, scandaleux.

Qui plus est, ce service public, le seul du Val-d'Oise, a récemment été équipé d'appareils de pointe pour un coût de 4 millions d'€ aux contribuables !

Cette décision, si elle était maintenue, est :

Inadmissible car elle servira les seuls appétits financiers de vautours de la santé plus préoccupés de faire des profits que de soigner les patients dans les meilleures conditions de proximité et de confort, ô combien importantes pour la guérison des malades;

Choquante quand on sait que des millions d'€ de fonds publics ont été engagés pour équiper ce service d'appareils extrêmement performants;

Indigne pour les centaines de milliers d'habitants qui seraient contraints de faire des kilomètres supplémentaires pour se soigner;

Intolérante à l'encontre des praticiens et personnels hospitaliers dont la compétence est unanimement reconnue.

Ces derniers mois, l'action tenace du *Comité de défense de l'hôpital d'Argenteuil* soutenu par notre Conseil municipal, notamment, a permis le maintien de cette activité primordiale sur notre bassin de vie. C'est avec la même détermination que le conseil municipal soutiendra les initiatives envisagées pour obtenir la continuité de ce traitement efficace des cancers dans notre territoire.

C'est pourquoi, le Conseil municipal :

Réaffirme que la santé ne doit pas être une marchandise;

S'oppose avec la plus grande détermination à cette nouvelle agression contre l'hôpital Victor Dupouy d'Argenteuil;

Demande instamment le maintien de l'activité de radiothérapie;

Souhaite ardemment une vraie politique d'aménagement du territoire intégrant l'amélioration de tous nos services publics, gages essentiels, notamment dans ce contexte de crise, d'une société plus solidaire et plus juste;

Soutient et réaffirme son attachement à la défense d'un service public de santé de qualité et de proximité ainsi qu'au maintien de la radiothérapie à l'Hôpital d'Argenteuil.

Il soutient les initiatives de l'ensemble des patients, des associations de défense des usagers, des personnels et des forces syndicales pour défendre ce service essentiel à la population.

**Dossier 18 - Prestation de service unique (PSU) pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant – Fourniture des couches – demande de subvention auprès de la CAF**

**Sur le rapport de Mme Pinard,**

Dans le cadre de la convention PSU, la Caisse des Allocations Familiales (CAF) participe au coût de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance. En contrepartie, le gestionnaire se doit de respecter un certain nombre de directives. La CAF a subordonné le renouvellement de cette convention à la prise en charge par la commune de la fourniture de couches dans tous les

équipements de la petite enfance. Cela devrait générer une hausse du budget de 25 000€ et entraîner de lourds problèmes de stockage.

Aussi, suite aux nombreuses protestations, notamment de l'Union des maires du Val D'oise, la CAF a très récemment accepté de financer jusqu'à 80% les frais (HT) engagés par les communes pour le stockage des couches. **La configuration des bâtiments concernés ne permettant pas l'aménagement ou la création de lieux de stockage pérennes, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de la CAF la subvention la plus large possible pour financer l'achat de rayonnages et d'armoires pour un montant de 2 568,82€ (HT).**

### **Dossier 19 – Modification du règlement de fonctionnement de la halte garderie**

#### **Sur le rapport de Mme Pinard,**

Par délibération du 26 septembre 2011, le conseil municipal a adopté pour une année test la modification des horaires d'ouverture de la halte garderie afin de mieux adapter l'accueil proposé à la demande ainsi que la mise en place de calendriers d'inscription pour une gestion des absences plus efficaces. Les nouvelles mesures adoptées ayant répondu aux attentes, **le conseil municipal, à l'unanimité, décide de pérenniser ces nouveaux horaires en les intégrant dans le règlement de fonctionnement de la halte garderie.** Par ailleurs, dans le cadre des travaux d'aménagement des bords de seine, la halte garderie et la crèche du Colombier seront installés, à partir du mois d'octobre prochain, dans les locaux transitoires situés au 42 rue Maurice Berteaux jusqu'à la livraison du nouvel équipement ; **le conseil municipal approuve donc, à l'unanimité, la modification des règlements de fonctionnement afférents.**

### **Dossier 20 – Sports – Révision du modèle de convention de mise à disposition des équipements sportifs et du règlement intérieur applicable aux équipements sportifs couverts**

#### **Sur le rapport de M Berkane,**

Les équipements sportifs couverts sont actuellement régis par un règlement intérieur datant de 2002. Quant à la mise à disposition des équipements sportifs de la ville, elle est encadrée par un modèle de convention établi en mars 2010. Afin d'adapter ces documents à la réalité des pratiques, aux contraintes de l'organisation du service, aux besoins des utilisateurs ainsi qu'aux évolutions de la réglementation (sécurité-incendie), **le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du règlement intérieur pour les équipements sportifs couverts et du modèle de convention d'occupation tels qu'ils lui sont présentés.**

### **Dossier 21 – Compte rendu de l'exploitation du Marché « le temps des cerises »**

#### **Sur le rapport de M El fara,**

Le conseil est invité à prendre connaissance du rapport d'activité 2011 de la société « Les fils de Mme Géraud », pour l'exploitation du marché.

Parmi les informations données, le document indique :

~ le nombre de commerçants abonnés : 34

~ Total des recettes : 191 047€

~ Total des dépenses : 154 683,46€

Le résultat courant est ainsi à nouveau excédentaire de 36 363,54€

~ Les recettes du budget animation de 2011 s'élevaient à 17 083,92€. L'exploitant a ainsi entrepris, en 2011, un certain nombre d'initiatives pour un montant de 13 243,39€. Cependant, l'intégralité des recettes du budget animation 2011 n'ayant pas été dépensées,

la somme de 3 840,53 euros restante a ainsi été reportée en recette du budget des animations de 2012.

Par ailleurs, le rapport 2011 indique qu'une mise à jour du règlement du marché devrait être envisagée. Ces propositions pourront faire l'objet de discussions dans le cadre de l'attribution de la future délégation de service public pour l'exploitation du marché.

De nouveau, le rapport fait mention d'un manque à gagner important pour la Sté Géraud compte tenu d'arriérés anciens dans la valorisation des tarifs des droits de place ; Toutefois, l'exploitant semble s'en remettre cette fois aux conclusions de l'expertise amiable en cours pour le chiffrer. Cette dernière doit arriver à son terme fin septembre. Néanmoins, il convient de rappeler que l'expertise a pour seul objet le chiffrage du manque à gagner compte tenu des clauses du marché.

C'est pourquoi, la ville a mandaté un cabinet d'avocats pour étudier au niveau juridique cette question complexe, qui a conduit la commune à ne pas appliquer systématiquement la clause de révision des tarifs inscrites au contrat de 1965, en raison de leur totale inadéquation avec le contexte économique très fluctuant.

**Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2011 et à rappelle à nouveau son désaccord et sa préoccupation sur la situation et souhaite que la médiation avec l'exploitant puisse aboutir à un accord dans la perspective de l'échéance du traité d'exploitation.**

#### **Dossier 22 - Rapports d'activité communautaire 2009-2010 et 2011 – Communication au Conseil municipal**

##### **Sur le rapport de M le Maire**

Le Président de la Communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons a adressé à la ville de Bezons les rapports retraçant l'activité de la structure intercommunale au cours des années 2009, 2010 et 2011. Ces rapports font part de toutes les actions conduites par l'Agglomération Argenteuil-Bezons, aussi bien dans les services apportés à la population qu'à travers de grands chantiers d'intérêt communautaire. Ils s'accompagnent des comptes administratifs. **Le Conseil en prend acte suite à la communication qui leur en a été faite par le Maire.**

#### **Dossier 23 - Convention réciproque de mise à disposition partielle de personnels des Villes d'Argenteuil, de Bezons et de l'Agglomération Argenteuil-Bezons**

##### **Sur le rapport de M Ourmières,**

Les 1<sup>er</sup> juillet 2010 et 2011, les villes d'Argenteuil et de Bezons ont transféré une partie de leur personnel à l'Agglomération Argenteuil-Bezons. Toutefois, un certain nombre d'agents communaux non transférés car exerçant toujours pour le compte de la ville l'essentiel de leurs fonctions, ont continué à assurer des missions pour l'Agglomération Argenteuil-Bezons dans le cadre d'une mise à disposition. Afin de fixer les modalités de leurs interventions, une convention de mise à disposition à l'Agglomération Argenteuil-Bezons des personnels des deux communes membres avait été signée le 10 août 2010 entre les deux villes et l'Agglomération. Depuis, l'Agglomération Argenteuil-Bezons s'est développée et les services communautaires assurent, aujourd'hui, des missions au bénéfice des deux villes. **Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, abroge la convention du 10 août 2010 et ses avenants, approuve une nouvelle convention réciproque de mise à disposition partielle de personnels entre les deux villes et l'Agglomération ainsi que ses annexes et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

#### **Dossier 24 – Personnel communal - échelon spécial pour la catégorie C – adoption du ratio d'avancement**

### **Sur le rapport de M Ourmières,**

Un décret 2012-552 du 23 avril 2012 a pour objet d'ouvrir aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C classés en échelle 6 (adjoints, auxiliaires et atsem principaux de 1ère classe), autres que ceux de la filière technique, la possibilité d'accéder à un échelon spécial doté de l'indice brut 499. Toutefois, cet échelon ne pourra être atteint de manière linéaire mais présentera toutes les caractéristiques d'un grade : il sera accessible après inscription à un tableau d'avancement établi, au choix, après avis de la commission administrative paritaire, aux fonctionnaires ayant au moins 3 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon de l'échelle 6 et le nombre de promotions devra respecter le ratio d'avancement préalablement déterminé par l'organe délibérant après avis du comité technique. **Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer ce ratio à 100% afin que tous les fonctionnaires concernés quelle que soit leur filière puissent accéder de la même manière à cet échelon spécial.**

### **Dossier 25 - Personnel communal – modification du tableau des effectifs**

#### **Sur le rapport de M Ourmières,**

Compte tenu de l'évolution des carrières ou des recrutements , **le Conseil Municipal modifie, à l'unanimité, le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :**

#### **Au 1er août :**

- Transformation de 2 postes de rédacteur principaux en rédacteurs principaux de 2ème classe
- Transformation de 8 postes de rédacteurs chefs en rédacteurs principaux de 1ère classe

#### **Au 1er octobre 2012**

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe en adjoint administratif de 2ème classe
- Transformation d'un poste d'adjoint technique pal de 1ère classe en adjoint administratif de 2ème classe
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif pal de 2ème classe en adjoint administratif pal de 1ère classe
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif pal de 2ème classe en adjoint administratif de 2ème classe
- Suppression d'un poste de directeur territorial (retraite)
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe
- Transformation d'un poste d'ATSEM de 1ère classe en adjoint d'animation de 2ème classe
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe en auxiliaire de soins de 1ère classe
- Création de 2 postes d'adjoint technique de 2ème classe (ASVP)
- Transformation d'une vacation de psychologue en un poste de psychologue de classe normale pour les structures de la petite enfance, à temps non complet (10H30 hebdomadaires), pour une durée de 3 années expressément renouvelable, qui aura pour mission d'accompagner et soutenir les équipes et les familles, analyser les pratiques professionnelles et améliorer et perfectionner les connaissances du personnel

#### **Au 1er novembre 2012**

- Transformation d'un poste de technicien pal de 2ème classe en rédacteur
- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe en adjoint d'animation pal de 2ème classe
- Renouvellement d'un poste de directeur de projet de rénovation urbaine du quartier des

bords de Seine de Bezons pour 3 ans dans les mêmes conditions administratives

**Au 1er décembre 2012**

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe en adjoint administratif de 2ème classe
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif pal de 1ère classe (retraite)

**Au 1er janvier 2013 :**

- Transformation d'un poste d'adjoint technique pal de 1ère classe en adjoint technique de 2ème classe
- Renouvellement d'un poste de journaliste photographe pour 3 ans dans les mêmes conditions administratives
- Renouvellement du poste de coordonnateur PRE à temps complet pour une durée d'un an dont les missions consistent en la mise en place et le suivi des trois volets d'actions spécifiques du PRE (clubs de lecture « Coups de Pouce Clé », santé, soutien à la parentalité), l'encadrement d'un agent chargé d'assurer l'implication des familles et le suivi des parcours éducatifs, l'animation du réseau d'acteurs impliqués dans le dispositif et la coordination des équipes pluridisciplinaires de suivi chargées de l'élaboration des parcours éducatifs et la mise en place des conditions d'évaluation du dispositif et de son fonctionnement
- Renouvellement du poste de Référent familles dans le cadre du PRE à temps complet jusqu'au 31 décembre 2013 dont les missions sont, sous la responsabilité du coordonnateur PRE, d'assurer en étroite association avec les familles et les acteurs du territoire le suivi des parcours éducatifs, l'accueil des familles et l'évaluation des situations, la mise en œuvre des interventions nécessaires, un accompagnement si besoin des familles dans leurs démarches auprès des institutions et de participer à la définition des parcours individualisés en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de soutien, à l'évaluation du dispositif, à son adaptation dans son fonctionnement et son programme d'actions.

**Dossier 26- Concession pour la distribution du gaz – rapport d'activité GrDF 2010**

**Sur le rapport de M Caron,**

La ville a passé en 1995 une concession de 30 ans avec GDF (aujourd'hui GrDF) pour la distribution de gaz. Chaque année, le concessionnaire adresse à la ville, autorité concédante, un bilan de son activité.

L'année 2011 a vu des investissements particulièrement importants de GrDF sur notre territoire dus particulièrement à la montée en puissance des travaux liés aux projets de renouvellement urbain et à l'arrivée du tramway. Le réseau des canalisations a été étendu. Le nombre d'incidents réels déplorés a connu une nette diminution l'année dernière. Du point de vue de la consommation de gaz, il est à noter une baisse sensible du nombre de clients raccordés au gaz. Enfin, le rapport d'activité GrDF souligne l'engagement « sociétal et de développement durable » du concessionnaire, en particulier par des actions de partenariat (avec l'école de 2ème chance par exemple). **Comme le prévoient les textes, le conseil municipal prend acte du bilan d'activité GrDF 2011 pour la concession de distribution du gaz, qui lui est communiqué.**

**Dossier 27 – Coopération entre les villes de Bezons et de West Bani Zaïd – mandat spécial à Mme Noël**

**Sur le rapport de M Ourmières,**

Depuis 2007, la ville de Bezons s'est engagée dans une coopération décentralisée avec West-Bani-Zaïd. Les contacts établis ont permis d'engager un travail concret de solidarité (*projet économique autour de l'huile d'olive ; accueil de jeunes palestiniens à Bezons par l'association West Bani Zaïd en partenariat avec la ville*). Dans le cadre de cette coopération, la commune de

Bezons a accueilli en juin dernier une délégation de jeunes Palestiniens. A son tour, du 27 octobre au 5 novembre prochain, la Ville de West Bani Zaïd accueillera une délégation de jeunes Bezonnais lors de la collecte des olives qui serviront à la confection de l'huile. **Le conseil municipal, à la majorité des votes exprimés (M Bénidir s'abstenant), confie un mandat spécial à Mme Noël, conseillère municipale déléguée à la jeunesse, au titre des relations que la ville souhaite entretenir avec la ville de West Bani Zaïd et pour la durée de la mission indiquée et autorise le paiement des frais afférents : frais de séjours (hébergement et restauration) et frais de transport.**

### Compte rendu des décisions de gestion courante

#### **M. le Maire rend compte des décisions de gestion courante suivantes :**

27/02/12	Marchés publics : Rénovation des logements de l'école Louise Michel avec les entreprises SBME, TTM, SECPIT & MONTI
15/06/12	Formation au BAFD pour Mme Boussera BAHRI, Directrice de CLM avec l'organisme CEMEA
19/06/12	Nomination du régisseur titulaire et des mandataires suppléants pour la régie d'avances pour le paiement des dépenses relatives aux séjours de vacances du 16/07 au 27/07/2012 au Vieux Boucau, organisé par le service municipal de jeunesse
22/06/12	1, 2, 3 Soleil : baptême équestres avec 2 accompagnateurs les 7, 8 et 19 juillet 2012 avec l'EARL « Ecurie de Vitelle »
25/06/12	Retraités : animation d'un atelier de sophrologie dans le cadre de la semaine bleue le vendredi 19 octobre 2012 avec Nathalie BULLIER – consultante en bien-être
28/06/12	Marchés publics : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation cloisons et faux-plafonds à l'école Marcel Cachin avec l'entreprise CARL CONSTRUCTION</li> <li>• Fourniture de véhicules en achat et location/entretien pour la ville avec la SAML</li> </ul> - Honoraires avocats – contentieux travaux piscine - Retraités : décision modificative - Mini séjour du 3 au 7/09/2012 auprès du centre d'accueil « Les Tourelles »
29/06/12	Marchés publics : Fourniture et maintenance de photocopieurs avec KONICA MINOLTA BUSINESS
04/07/12	1, 2, 3 Soleil : animations avec le Comité Régional Ile de France de boxe les 16, 17, 18, 20 et 21 juillet 2012
05/07/12	Assurance Europ'Assistance pour le séjour à Vieux Boucau les Bains organisé par le service municipal de jeunesse du 16 au 27 juillet 2012 avec PNAS
06/07/12	Contractualisation d'une ligne de trésorerie pour la période du 1/08/2012 au 31/07/2013
09/07/12	Marchés publics : Travaux de sécurisation à l'école Gabriel PERI avec l'entreprise Eiffage
10/07/12	Marchés publics : avenant n°2 – lot 2 relatif à divers travaux d'impression avec la société LOGOPRIM
11/07/12	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sports : Formation continue PSE1 du personnel du centre aquatique de Bezons avec le SDIS</li> <li>• Petite enfance : Animation de Noël avec la société ANIMA</li> </ul>

12/07/12	Avenant au contrat d'assurance individuelle - sorties des crèches et centres de loisirs maternels du 15 /06/2011 au 31/12/2011 avec ALBINGIA
13/07/12	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés publics : Fourniture de terminaux PDA pour le traitement automatisé des infractions avec l'entreprise LOGITUD Solutions</li> <li>• Retraités : Journée semaine bleue le vendredi 19 octobre 2012 intervention du</li> <li>• Comité Départemental d'Éducation Physique et de gymnastique volontaire</li> </ul>
17/07/12	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat d'abonnement VEOLIA pour le 50 rue Édouard Vaillant</li> <li>• Marchés publics : Prestations techniques pour la foire de Bezons avec XL SHOWLIGHT</li> <li>• Marchés publics : Location temporaire d'une structure modulaire pour une crèche et halte-garderie avec l'entreprise OBM Constructions</li> </ul>
23/07/12	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impression : Contrat de maintenance pour le traceur avec la société PM2S</li> <li>• Honoraires Maître Etienne – avocat - contentieux</li> <li>• Modification de la régie d'avance des activités socioculturelles de la ville</li> <li>• Nomination de nouveaux mandataires de la régie d'avances pour le paiement des dépenses afférentes aux activités socioculturelles de la ville, radiation d'un ancien mandataire</li> </ul>
16/08/12	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de baux – logements ville rues Pierre Altmeyer, de Sartrouville et Alexandre Blanc</li> </ul>
23/08/12	<p>Marchés publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation du réfectoire Marcel Cachin lot 8 avec la société SESINI &amp; LONGHY</li> <li>• Travaux de sécurisation à l'école Gabriel Péri lot 3 avec la société Eiffage Energie Ile-de-France</li> <li>• Réalisation d'un livre sur l'histoire du tramway à Bezons avec les Éditions du Survenir</li> </ul>
24/08/12	Marchés publics : Travaux d'électricité dans le réfectoire de l'école Marcel Cachin lot 3 avec la société Eiffage Energie Ile-de-France
27/08/12	Marchés publics : Fourniture de produits de vitrage pour la ville avec l'entreprise Egrise Million
28/08/12	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés publics : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Rénovation et extension de la médiathèque Guy de Maupassant avec les entreprises SEC et CARL CONSTRUCTION</li> <li>◦ Réhabilitation et extension de la médiathèque Guy de Maupassant avec les entreprises CARL CONSTRUCTION, TTM, EIFFAGE ENERGIE, GEC et SECPIT</li> </ul> </li> <li>• Désignation Maîtres Benesty et Brault – avocat -contentieux</li> </ul>
29/08/12	Désignation de Maître Moussault-avocat-contentieux
05/09/12	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RH : Prise en charge d'une licence professionnelle informatique pour un apprenti avec le CFA Union – Pôle universitaire d'ingénierie</li> <li>• Retraités : Journée semaine bleue le vendredi 19 octobre 2012 avec l'IPAD ( Institut de prévention des accidents domestiques) pour une animation</li> </ul>
07/09/12	Formation Élus : « Connaître et développer son territoire » du 28 au 30 septembre 2012 avec l'organisme IFED
10/09/12	Contrat abonnement VEOLIA pour le centre de loisirs maternel Jacques Tati

11/09/12	Marchés publics : Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage – lot 4 avec la société FBCC
----------	--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H47

**La secrétaire de séance**

**Marjorie NOEL**